

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 3/2019 Relatif au règlement du Conseil communal de Buchillon

Dans sa séance du 10 septembre, le Conseil communal de Buchillon :

- vu le préavis municipal N°3/2019
- oui le rapport de la commission en charge de l'étude de ce préavis
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à l'unanimité par 15 oui :

1. d'approuver les modifications du Règlement du Conseil communal de Buchillon telles que proposées dans le présent préavis et son annexe.

Décide par 12 oui et 3 abstentions d'amender le préavis comme suit :

Article 57 du règlement du Conseil communal

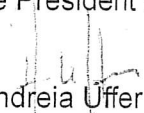
- a) des communications du président

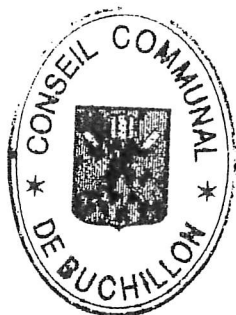
*Dans ses communications il mentionne l'auteur et le sujet des lettres qui lui sont parvenues depuis la précédente séance. Le président juge s'il est opportun d'en donner lecture au conseil.
(amendement en italiques)*

CERTIFIE CONFORME

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :


Andreia Uffer



La Secrétaire :


Sandra Breitling

Buchillon, le 10 septembre 2019